

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-2218

présenté par
Mme Blin, Mme Corneloup et M. Boucard

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Écologie, développement et mobilité durables »

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Infrastructures et services de transports	0	0
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	0	38 770 918
Énergie, climat et après-mines	0	0
Service public de l'énergie	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	0
Sûreté nucléaire et radioprotection	0	0
Ecologie – mise en extinction du plan de relance	0	0
TOTAUX	0	38 770 918
SOLDE	-38 770 918	

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'INERIS doit réaliser des études, des recherches et conseille sur la prévention des risques liés aux activités économiques.

Si le cœur de son activité se trouve dans la prévention mais aussi dans l'action lorsqu'un risque se déclare, il ne dispose pas de système d'astreinte le soir, en fin de semaine et les jours fériés. D'après les observations définitives de la Cour des comptes sur la capacité d'action des préfets pour les exercices 2016-2022, cette faille majeure s'est révélée lors de l'incendie de l'usine Lubrizol à Rouen le jeudi 26 septembre 2019, où l'INERIS n'a rendu ses conclusions qu'après l'incident.

Au regard de ces éléments, il convient de rationaliser l'usage de l'argent public en proposant de retirer 38 770 918 euros en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP) de la mission « Écologie, développement et mobilité durables » du programme « Prévention des risques ».